



HAL
open science

Compétence sociale et compétence oratoire à la fin de la République : apprendre à ressembler

Jean-Michel David

► To cite this version:

Jean-Michel David. Compétence sociale et compétence oratoire à la fin de la République : apprendre à ressembler. La mobilité sociale dans le monde romain, Nov 1988, Strasbourg, France. pp.7-19. hal-01090074v1

HAL Id: hal-01090074

<https://hal.science/hal-01090074v1>

Submitted on 6 Dec 2014 (v1), last revised 3 Feb 2015 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

COMPÉTENCE SOCIALE ET COMPÉTENCE ORATOIRE
À LA FIN DE LA RÉPUBLIQUE: APPRENDRE À RESSEMBLER

Une des principales questions de la mobilité sociale tient à la légitimité de la promotion. Tous les groupes humains s'y trouvent confrontés et plus encore que les autres tous ceux dont le système de représentation impose une hiérarchie des conditions. Et la société romaine bien évidemment appartient à cette dernière catégorie.

On pourrait certes aborder ce sujet par bien des aspects: procédures de recrutement, formes et manifestations de rejet, topique du parvenu ou d'autres encore. Il en est un toutefois qui semble assez révélateur de l'importance des mécanismes de censure sociale qui, à la fin de la République et au début de l'Empire, régulaient l'accès à l'aristocratie civique: l'analyse des contraintes qui, en matière de voix ou de gestuelle, pesaient sur les individus désireux de prendre la parole en public.

Il est inutile en effet d'insister sur l'importance de ce que l'on appelait l'action oratoire dans la rhétorique antique. Les auteurs anciens en faisaient une des parties essentielles du discours et considéraient que le succès en dépendait plus encore que de l'agencement des arguments ou de la beauté des mots⁽¹⁾. Or la qualité de l'expression physique relevait davantage des traits hérités que des traits acquis et tenait davantage à l'origine sociale qu'aux capacités personnelles.

La prise de parole publique révélait en effet d'autant plus les enjeux de la promotion civique qu'elle était par elle-même une prétention à l'autorité sur l'ensemble de la communauté. À Rome, seuls les magistrats avaient en fait le droit de s'adresser au peuple lorsqu'il était officiellement rassemblé. Les tribunaux en revanche étaient accessibles à tous. Or certains procès, ceux qui se déroulaient devant les *judicia publica*, avaient une importance politique telle qu'un réquisitoire ou un plaidoyer pouvaient fournir à leur auteur l'occasion de prendre parti et d'intervenir dans les conflits du moment. Encore fallait-il être à la hauteur du débat que l'on entendait mener; en d'autres termes, répondre à l'attente du public qui exigeait de ceux qui manifestaient une telle ambition qu'ils fussent conformes à l'image qu'il se faisait d'un chef de la cité.

(1) ARISTOTE, *Rhétorique*, 1403 b-1404 a; *Rhétorique à Herennius*, III, 19-27; CÉCÉRON, *De oratore*, III, 213-227; *Orator*, 54-60; QUINTILIEN, XI, 3.

Cicéron citait, dans le *De oratore*, quelques anecdotes qui permettent de prendre la mesure du phénomène. Elles étaient empruntées à la situation que connut Rome à la fin du deuxième siècle avant notre ère, quand apparurent sur le Forum de nouveaux orateurs venus des municipes italiens, désireux de se faire une place parmi l'élite dirigeante (2). L'accueil qui leur fut réservé manqua parfois de courtoisie:

« Crassus (le censeur de 92) plaidait devant le juge M. Perperna en faveur d'Aculeo; l'adversaire de celui-ci, Gratidianus, était assisté par L. Aelius Lamia. Ce dernier, vous le savez, est horriblement laid. Il interrompait Crassus de façon insupportable. 'Écoutez donc', dit celui-ci, 'ce beau garçon'. Les rires éclatèrent: 'Je n'ai pu former les traits de mon visage', répliqua Lamia, 'mais j'ai pu former mon esprit'. Alors Crassus: 'Écoutez donc', lança-t-il, 'ce brillant orateur'. Et les rires redoublèrent (3) ».

Entre les deux personnages la joute était inégale: L. Licinius Crassus était un sénateur de haut rang alors que L. Aelius Lamia était le premier de sa famille à jouer un rôle dans la ville de Rome. Il était sans doute originaire de Formies et le premier Aelius Lamia à entrer au Sénat fut sans doute son fils (4). Ces différences de statut autorisaient la moquerie, mais ne la justifiaient pas. L'écart entre les deux hommes ne s'affirmait pas pour ce qu'il était mais empruntait des voies détournées qui pourtant l'énonçaient. N'était-ce pas en effet parce qu'il était peu connu du public que Lamia subissait de tels sarcasmes? Son visage aurait-il été si laid si l'on s'était accoutumé à le voir dans toutes les occasions de la vie civique? Et son éloquence? Aurait-elle pu être à ce point un objet de raillerie si l'on avait déjà fait l'expérience de son efficacité?

(2) Je poursuis ici une analyse que j'ai tentée dans « Les orateurs des municipes à Rome: intégration, réticences et snobismes », *Les « bourgeois » municipales italiennes aux II^e et I^{er} siècles av. J.-C.*, Paris-Naples, 1983, pp. 309-323; cf. aussi, sur la romanisation des élites municipales et leur intégration dans l'aristocratie romaine, T. P. WISEMAN, « *Domi nobiles* and the Roman cultural elite », *ibid.*, pp. 299-307; J. H. D'ARMS, « Upperclass attitudes toward *virii municipales* and their towns in the early empire », *Athenaeum*, LXII, 1984, pp. 440-467.

(3) CICÉRON, *De oratore*, II, 262: *ut Crassus apud M. Perpernam iudicem pro Aculeone cum diceret aderat contra Aculeonem Gratidiano, L. Aelius Lamia, deformis, ut nostis; qui cum interpellaret odiose « audiamus » inquit « pulchellum puerum » Crassus. Cum esset adrisum « non potui mihi » inquit Lamia « formam ipse fingere, ingenium potui ». Tum hic « audiamus » inquit « disertum ». Multo etiam adrisum est vehementius.*

(4) Sur ce personnage cf. KLEBS, *RE*, I, 1893, n° 74, col. 522; C. NICOLET, *L'ordre équestre à l'époque républicaine*, Paris, 1974, II, pp. 762-765, en part. n. 3; S. TREGGIARI, « Cicero, Horace and Mutual Friends, Lamiae and Varrones Murenarum », *Phoenix*, XXXVII, 1973, p. 246 sq.; A. LICORDARI *et alii*, « Ascesa al Senato e rapporti con i territori d'origine: Italia », *Epigrafi e Ordine senatorio, Tituli*, 5, 1982, II, p. 27.

Un épisode semblable confirme le premier. Celui qui dans le *De oratore* racontait la scène était C. Iulius Caesar Strabo qui en avait été l'acteur principal:

« J'usai de cette manière contre Helvius Manciam: ' Je vais ' lui dis-je, ' montrer ton portrait à l'assemblée '. ' Montre donc, je te prie ', répondit-il. Alors j'indiquai du doigt aux Boutiques Neuves, une figure peinte sur un bouclier cimbrique de Marius, un Gaulois tout contrefait, tirant la langue et les joues pendantes. Tout le monde éclata de rire; cela parut le portrait frappant de Manciam (5) ».

Ici encore les protagonistes n'étaient pas de rang égal. C. Iulius Caesar Strabo était un aristocrate reconnu; son adversaire, un nouveau venu, lui aussi d'origine campanienne (6). En fait la moquerie qui atteignait celui-ci naissait de ce qu'il était un quasi-inconnu dont on pouvait stigmatiser le physique étrange ou incongru. Les rires qui jaillissaient ainsi trouvaient plus leur origine dans la méfiance que suscitait la prétention d'un inconnu à se mesurer avec un orateur admiré que de ses ridicules avérés.

Ces anecdotes sont certes révélatrices d'un grand conformisme. Mais plus encore, elles suggèrent que l'un des enjeux de la promotion civique tenait à la possession de cette part des traits corporels qui définissait l'appartenance à l'aristocratie civique; comme si tout individu qui aurait aspiré à diriger le peuple romain eût été contraint de ressembler à quelque modèle idéal. C'est dire l'importance que prenait alors la qualité du geste et du son de la voix pour des orateurs dont la capacité de persuasion tenait pour une grande part au spectacle qu'ils donnaient d'eux-mêmes.

Cicéron y insistait. Et l'exemple que, dans le *Brutus*, il utilisait pour appuyer sa démonstration, réintroduisait les caractéristiques sociologiques du phénomène. Il citait en effet le cas de C. Scribonius Curio, le consul de 76, qui n'avait presque aucune des qualités habituelles d'un orateur: il était peu instruit, lent, désordonné, gesticulait et n'avait aucune mémoire (7). Mais il parlait un latin parfait, si bien que Cicéron pouvait souligner qu'« aucune qualité, à elle seule, ne fait plus valoir l'orateur que l'éclat et l'abondance des mots » (8).

(5) CICÉRON, *De oratore*, II, 266: (...) *ut meum illud in Helvium Manciam: « iam ostendam cuius modi sis »; cum ille: « ostende quaeso », demonstravi digito pictum Gallum in Mariano scuto Cimbrico sub Novis distortum, eiecta lingua, buccis fluentibus; risus est commotus: nihil tam Manciae simile visum est* (trad. E. Courbaud).

(6) Sur ce personnage, cf. MÜNZER, *RE*, VIII, 1, 1912, n° 15, col. 229; H. MALCOVATI, *Oratorum romanorum fragmenta liberae reipublicae*, Turin, 1953, n° 71, p. 270 sq.; et sur les Helvii de Campanie, C. NICOLET, *op. cit.*, p. 910; M. CÉBEILLAC-GERVASONI, *Epigrafi e Ordine senatorio, Tituli*, 5, 1982, II, p. 81.

(7) CICÉRON, *Brutus*, 213-220.

(8) CICÉRON, *Brutus*, 216: *nulla re una magis oratorem commendari quam verborum splendore et copia* (trad. J. Martha); cf. 220.

Or Curion ne devait cette qualité qu'à son appartenance à une vieille famille sénatoriale et aux dispositions que son père avait prises pour son éducation⁽⁹⁾. L'apprentissage de la langue ne reposait sur rien d'autre que sur l'imitation. Il suffisait alors aux parents de s'occuper eux-mêmes de l'enfant ou de choisir avec soin ses nourrices et ses précepteurs pour que se missent en place les conditions d'un vocabulaire choisi et d'une prononciation parfaite⁽¹⁰⁾. Cette définition strictement familiale d'une partie des qualités oratoires trouvait d'ailleurs sa confirmation dans une double série d'exemples.

D'une part, ceux qui concernaient les membres des grandes familles dont Cicéron prétendait qu'il suffisait de les écouter pour retrouver l'accent et la pureté de langue de leurs parents. Q. Lutatius Catulus, le censeur de 65, était de ceux-là: la qualité de sa prononciation permettait d'apprécier celle de son père, le consul de 102, le vainqueur des Cimbres⁽¹¹⁾. De la même façon, l'élégance de parole des filles et des petites-filles de C. Laelius donnait à imaginer celle de leur ascendant⁽¹²⁾.

Inversement, les plus instruits et les plus savants des Italiens ne pouvaient envisager de parler aussi bien qu'un Romain de souche. C'est au moins ce que Cicéron prétendait en prenant l'exemple de Valerius de Sora:

« (...) de tous les gens de la ville que vous connaissez et qui n'ont pas de culture littéraire, il n'y en a pas un qui ne l'emporte facilement sur Q. Valerius de Sora, le plus lettré de tous ceux qui portent la toge, par la douceur de sa voix et par la manière même dont il articule et forme les sons⁽¹³⁾ ».

Ainsi se mettait en place un des instruments de la reproduction sociale. Puisque seuls ceux qui étaient nés à l'intérieur d'une famille aristocratique pouvaient acquérir le vocabulaire et la prononciation parfaite qui donneraient à leur éloquence les qualités attendues de conformité, ceux qui ne l'étaient pas se trouvaient affectés d'un sérieux handicap dans la course aux honneurs. Ils ne pouvaient évidemment pas faire reconnaître avec autant de facilité leur prétention à la supériorité morale et civique qui aurait pu justifier leur promotion dans la hiérarchie des statuts.

On aurait tort pourtant de se limiter à ce seul aspect de la pureté de la langue. Cette exigence de conformisme dans le jugement que l'on portait sur quiconque donnait à juger publiquement de ses qualités, s'inscrivait dans un processus plus vaste qui était celui de l'importance que dans la

(9) CICÉRON, *Brutus*, 210; 213.

(10) Cf. les remarques de QUINTILIEN, I, 1, 3-6.

(11) CICÉRON, *Brutus*, 133; cf. *De Off.*, I, 109; 133.

(12) CICÉRON, *Brutus*, 211; 252.

(13) CICÉRON, *De oratore*, III, 43: (...) *ex istis, quos nostis, urbanis, in quibus minimum est litterarum, nemo est quin litteratissimum togatorum omnium Q. Valerium Soranum levitate vocis atque ipso oris pressu et sono facile vincat.*

société romaine de la République on accordait à la ressemblance pour justifier d'une légitimité à exercer le pouvoir.

L'importance du rituel des *imagines* dans les funérailles des membres de la noblesse, le prix que l'on attachait à ce droit de prendre l'empreinte du visage d'un mort et de le garder chez soi en témoignage d'une gloire familiale suggèrent en effet que – même si ce n'était pas là leur fonction principale – ces pratiques posaient également la question de l'identité des traits. La ressemblance physique entre un fils et son père offrait ainsi une sorte de gage de continuité dans la possession des qualités qui justifiaient l'exercice d'une supériorité.

C'était le sens du discours que Tite-Live faisait tenir à Scipion l'Africain au moment où celui-ci s'adressait à ses troupes à la veille de reprendre l'offensive en Espagne:

« Je mettrai peu de temps pour que cette ressemblance avec mon père et mon oncle que vous me reconnaissez maintenant dans les traits du visage, la physionomie et l'allure du corps, je vous la rende comme une copie de leur intelligence, leur loyauté et leur courage, afin que chacun d'entre vous puisse dire que Scipion, son chef, est né pour la deuxième fois ou qu'il revit ⁽¹⁴⁾ ».

Comme si jusqu'à présent la principale qualité du jeune homme avait été d'être né Scipion et d'en porter le visage ⁽¹⁵⁾.

À l'inverse – et ceci confirme cela – une ressemblance induite était une source de gêne. Pline racontait par exemple qu'en 57, les deux consuls se trouvaient avoir leurs sosies parmi des comédiens. Les deux magistrats semblaient alors apparaître sur la scène, ce qui autorisait sans doute les manifestations du public mais le troublait aussi puisque se donner en spectacle au théâtre était une source d'infamie ⁽¹⁶⁾.

Les critères proprement physiques de l'identité comptaient donc dans la société romaine. Ils ne pouvaient certes pas être décisifs puisque les pratiques d'adoption étaient tellement fréquentes que tous les fils n'étaient évidemment pas les enfants de leur père. Mais ils étaient assez importants pour avoir leur place dans les stratégies que l'on adoptait pour faire reconnaître l'évidence d'une continuité.

Les conduites oratoires devenaient alors les instruments de telles identifications. Une précision que Suétone livrait sur les débuts de César

(14) TITE-LIVE, XXVI, 41, 24-25: *Brevi faciam, ut, quem ad modum nunc noscitis in me patris patruisque similitudinem oris vultusque et lineamenta corporis, ita ingenii, fidei virtutisque effigiem vobis reddam, ut revixisse aut renatum sibi quisque Scipionem imperatorem dicat.*

(15) Cf. aussi CICÉRON, *Fam.*, VI, 6, 13; *Phil.*, IX, 12.

(16) PLINE, *NH*, VII, 54: *Eiusdem familiae Scipioni post eum nomen Salvitto mimus dedit, sicut Spinther secundarum tertiarumque Pamphilus collegio Lentuli et Metelli consulum, in quo perquam inopportune fortuitum hoc, duorum simul consulum in scena imagines cerni.*

l'indique nettement. Il rappelait en effet que lorsqu'en 77 celui-ci accusa Cn. Cornelius Dolabella, il introduisit dans son discours de *divinatio* des phrases que C. Iulius Caesar Strabo, le seul de ses parents qui avait atteint la gloire oratoire, avait lui-même formulées trente ans auparavant dans une autre accusation⁽¹⁷⁾. Les gestes venant avec les mots, il est très probable que la citation gestuelle accompagnait la citation verbale. Or ce discours était sans doute le premier que César prononçait en public⁽¹⁸⁾. Il mettait en cause les actes d'un magistrat reconnu, prétendait le faire condamner et probablement, par la récompense qui s'attachait à ce genre de procédure⁽¹⁹⁾, prendre sa place au Sénat: il avait besoin de justifier sa prétention. Rien ne pouvait mieux y contribuer que le rappel d'un précédent familial mis en scène dans le spectacle d'un nouveau Caesar Strabo revivant sous les yeux de ses concitoyens.

On comprend dans ces conditions l'importance que les Romains accordaient à l'imitation dans l'éducation oratoire.

Dans les conceptions les plus traditionnelles, c'était en accompagnant son père dans toutes les situations de la vie sociale que le jeune homme apprenait à régler sur son exemple l'ensemble de ses comportements⁽²⁰⁾. Caton l'Ancien – le fait a souvent été répété – se chargea lui-même de l'éducation de son fils: il se fit son maître de gymnastique et de lecture⁽²¹⁾, modelant ainsi les gestes et l'élocution du jeune homme. Auguste n'agit pas autrement avec ses petits-fils, puisqu'il leur enseigna à lire et à écrire. Il prit même – précisait Suétone – un soin particulier à leur faire imiter sa

(17) SUÉTONE, *Div. Iul.*, 55, 3-4: *Genus eloquentiae dum taxat adulescens adhuc Strabonis Caesaris secutus videtur, cuius etiam ex oratione, quae inscribitur « Pro Sardinis » ad verbum nonnulla transtulit in divinationem suam. Pronuntiasset autem dicitur voce acuta, ardenti motu gestuque, non sine venustate.*

(18) Sur cette affaire cf. aussi les sources citées par H. MALCOVATI, *op. cit.*, p. 386 sq. et T. R. S. BROUGHTON, *The Magistrates of the Roman Republic*, Cleveland, 1952, II, p. 89; et pour une analyse factionnelle, E. S. GRUEN, « The Dolabellae and Sulla », *American Journal of Philology*, LXXXVIII, 1966, pp. 385-399.

(19) Sur le *praemium* des accusations victorieuses, en particulier dans les procès *de repetundis*, cf. surtout H. RUSSELL, *Advancement in Rank under the Republic as a Reward for the soldier and the public prosecutor*, Diss. Bryn Mawr College, 1950; L. ROSS TAYLOR, *La politique et les partis à Rome au temps de César*, Paris, 1977, pp. 207-213; A. N. SHERWIN-WHITE, « The Date of the lex repetundarum and its consequences », *Journal of Roman Studies* (= JRS), LXII, 1972, pp. 83-99 (pp. 92-96); « The lex repetundarum and the political ideas of Caius Gracchus », *JRS*, LXXII, 1982, pp. 18-31 (pp. 29-31); A. LINTOTT, « The leges de repetundis and associate measures under the Republic », *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte, Romanistische Abteilung*, XCVIII, 1981, pp. 162-212 (p. 179 sq.); G. LURASCHI, « Il praemium nell'esperienza giuridica romana », *Studi Biscardi*, IV, Milan, 1983, pp. 239-283; M. C. ALEXANDER, « Praemia in the quaestiones of the late Republic », *Classical Philology*, LXXX, 1985, pp. 20-32, mais dont je ne partage pas le scepticisme.

(20) PLINE, *Ep.*, VIII, 14, 5.

(21) PLUTARQUE, *Cat. maj.*, 20, 5.

propre écriture⁽²²⁾; ce qui revenait à signifier dans l'ordre de l'écrit cette permanence dans l'identité que révélaient l'accent et la prononciation dans celui de l'oral. L'éducation complétait en effet ce que l'hérédité ne faisait qu'en partie, inscrivant la ressemblance jusque dans les conduites les plus inconscientes et les plus spontanées.

L'exemple paternel avait pourtant ses limites. Tous les pères notamment ne pouvaient pas rendre à leur fils ce service de leur léguer une image suffisamment forte. D'autres compétences aussi, le droit et la rhétorique, avaient fini, avec le temps, par devenir indispensables à tout futur magistrat et n'étaient pas universellement partagées. Une autre institution prenait alors le relais, le *tirocinium fori* qui consistait à confier à quelque aristocrate ami de la famille le soin de compléter l'éducation du jeune homme⁽²³⁾.

Il n'est pas nécessaire ici de l'examiner en détail. Simplement notons que, même dans ce cas, les mécanismes de l'apprentissage reposaient encore très fortement sur l'imitation du maître par l'élève.

Le meilleur exemple était celui que Cicéron mettait en scène dans le *De oratore* quand il associait les deux couples que constituaient L. Licinius Crassus et P. Sulpicius Rufus d'une part et M. Antonius et C. Aurelius Cotta de l'autre. Dans les deux cas le plus jeune accompagnait l'aîné et s'attachait à lui emprunter ses gestes et son comportement oratoire⁽²⁴⁾. Certes, ces jeunes gens n'en étaient plus à apprendre à lire ou à s'exprimer. Ils n'en continuaient pas moins à se préoccuper de l'accent qu'il convenait de prendre et de l'allure qu'ils souhaitaient se donner. Cicéron précisait en effet que Sulpicius avait imité « la prononciation pesante de Cotta, qui supprime les i et traîne sur les e » et pris à Crassus « sa manière de frapper du pied, des expressions et quelques autres gestes »⁽²⁵⁾. Et il faut, pour qu'il l'ait su, que de tels emprunts aient été explicites et reconnus comme autant de citations par le public du temps.

(22) SUÉTONE, *Aug.*, 64, 5: *Nepotes et litteras et notare aliaque rudimenta per se plerumque docuit, ac nihil aeque elaboravit quam ut imitarentur chirographum suum.* Pour l'emploi de *chirographum* au sens d'écriture attestant l'authenticité de l'auteur, et non pas seulement signature ou manuscrit, cf. CICÉRON, *Att.*, II, 20, 5; *Fam.*, II, 13, 3; X, 21, 1, 3; SUÉTONE, *Nero*, 52; *Tit.*, 3.

(23) Sur cette institution cf. TACITE, *Dial.*, 34, 1-2; et parmi une riche bibliographie, J. REGNER, s.v. « *Tirocinium Fori* », *RE*, VI a, 2, 1936, coll. 1450-1453; H. I. MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Paris, 1948, p. 345 sq.; W. STEIDLE, « Einflüsse römischen Lebens und Denkens auf Ciceros Schrift *De oratore* », *Museum Helveticum*, IX, 1952, pp. 10-41.

(24) Cf. CICÉRON, *Brutus*, 203; *De oratore*, I, 96-97; II, 12; 88-89; III, 46-47.

(25) CICÉRON, *De oratore*, III, 46-47: *Quare Cotta noster, cuius tu illa lata, Sulpici, non numquam imitaris, ut Iota litteram tollas et E plenissimum dicas, non mihi oratores antiquos sed messoros videtur imitari. (...) tum ille: « tum cum monuit idem, ut ea, quae in quoque maxima essent imitaremur; ex quo vereor, ne nihil sim tui nisi suppletionem pedis imitatus et pauca quaedam verba et aliquem, si forte, motum »* (trad. E. Courbaud et H. Bornecque).

Ainsi se façonnait, dans la familiarité d'une fréquentation constante, une personnalité d'homme politique dont les attitudes et les intonations étaient tout à la fois les rappels non dissimulés du souvenir d'un maître et, grâce à cela, la revendication d'une légitimité. Toutefois le *tirocinium* restait une pratique aristocratique qui n'était accessible qu'à ceux dont la famille pouvait avoir assez de poids pour placer l'un de ses fils auprès d'un personnage important⁽²⁶⁾. Qu'en était-il alors pour tous les autres qui souhaitaient malgré tout entrer dans la carrière des honneurs?

Le spectacle des grands orateurs de son temps était, pour tout jeune homme soucieux d'apprendre, le moyen le plus abordable. Cicéron lui-même s'y était formé. Il racontait en effet qu'à la fin des années quatre-vingt dix, au moment où la guerre sociale commençait, il assistait régulièrement aux procès qui se déroulaient en vertu de la *lex Varia*⁽²⁷⁾. Or les souvenirs qu'il gardait de ces affaires étaient autant d'images profondément inscrites dans son esprit où se conservait la trace des gestes de ceux qu'il avait observés:

« Dans la vibrante plaidoirie qu'Antoine (...) prononça pour lui-même, je l'ai vu, par Hercule, toucher la terre du genou », rappelait-il⁽²⁸⁾. Et il expliquait, ailleurs, que « le geste d'Antoine n'était pas une traduction plastique des mots, mais répondait aux pensées, auxquelles tout s'ajustait, les mains, les épaules, les hanches, le battement du pied, l'immobilité, les allées et venues, d'une façon générale toute espèce de mouvement. Quant à la voix, elle était soutenue, mais un peu sourde... »⁽²⁹⁾.

Cette attention au spectacle du corps n'était d'ailleurs pas propre à Cicéron. Tout le public la partageait. On peut le présumer en tout cas d'après l'intérêt que les deux acteurs Aesopus et Roscius portaient aux gestes d'Hortensius: ils l'observaient puis transposaient sur la scène les attitudes et les mouvements qu'ils lui avaient vu adopter au Forum⁽³⁰⁾. Tout ceci s'inscrivait dans l'extrême sensibilité des Romains pour cet art de la pantomime qui faisait l'essentiel du plaisir qu'ils tiraient des représen-

(26) Cf. en particulier à propos de Cicéron, C. NICOLET, « Arpinum, Aemilius Scaurus et les Tullii Cicerones », *Revue des Etudes Latines*, XLV, 1967, pp. 276-304.

(27) CICÉRON, *Brutus*, 304.

(28) CICÉRON, *Tusc.*, II, 57: *Genu mebercule M. Antonium vidi, cum contente pro se ipse lege Varia diceret, terram tangere* (trad. J. Humbert).

(29) CICÉRON, *Brutus*, 141: (...) *sed cum haec magna in Antonio tum actio singularis; quae si partienda est in gestum atque vocem, gestus erat non verba exprimens, sed cum sentiis congruens: manus humeri latera supposio pedis status incessus omnisque motus cum verbis sentiisque consentiens; vox permanens, verum subrauca natura* (trad. J. Martha).

(30) VALÈRE MAXIME, VIII, 10, 2: (...) *Constat Aesopum Rosciumque ludicrae artis peritissimos illo (Hortensio) causa agente in corona frequenter adstitisse, ut foro petitos gestus in scaenam referrent.*

tations théâtrales⁽³¹⁾. Si bien que dans la mémoire collective on se souvenait parfaitement des gestes dont tel ou tel orateur avait été l'inventeur: le genou d'Antoine touchant le sol, mais aussi le mouvement d'index de Crassus ou encore le bras découvert de Caius Gracchus et ses allées et venues sur la tribune⁽³²⁾.

Bien entendu, l'observation directe ne pouvait suffire pour un apprentissage. Et c'est sans aucun doute pour répondre au besoin de formation que ressentait un nombre croissant de jeunes gens, qui n'avaient pas tous accès aux cercles aristocratiques, qu'au début du premier siècle apparurent à Rome les écoles dites des rhéteurs latins. Il n'est pas nécessaire de revenir ici sur l'importance de ce phénomène pour l'histoire culturelle de la République. Souvenons-nous simplement qu'elles furent l'enjeu d'un conflit qui aboutit à leur interdiction par Licinius Crassus lorsqu'il fut censeur en 92⁽³³⁾. Or pour autant que l'on sache, elles insistaient elles aussi sur l'action oratoire. L. Plotius Gallus, le seul de ces maîtres que l'on identifie, avait composé en effet un traité *de gestu*⁽³⁴⁾, signe que la question n'était certes pas indifférente.

Plus tard, le mouvement se poursuivit. La nécessité d'un enseignement de la rhétorique qui échappât aux règles de la protection clientélaire du *tirocinium* était trop criante pour ne pas permettre la réapparition des écoles. D'autres savants composèrent alors des traités sur le geste, comme P. Nigidius Figulus, dont toutes les oeuvres furent perdues⁽³⁵⁾, ou Quintilien, dont au contraire *l'Institution Oratoire* est demeurée jusqu'à nous.

On comprend alors à lire le chapitre que ce dernier consacrait à l'action oratoire que tous les préceptes en la matière revenaient en fait à définir les convenances. Il s'agissait bien sûr, dans la tradition aristotélicienne, d'associer avec goût les intonations de la voix et l'ampleur des gestes à l'intensité des sentiments que l'on prétendait éprouver et souhaitait faire ressen-

(31) Cf. surtout les remarques importantes de F. DUPONT, *L'acteur-roi*, Paris, 1985.

(32) Cf. sur Antoine, CICÉRON, *Brutus*, 141; suivi par QUINTILIEN, XI, 3, 171; sur Crassus, CICÉRON, *De oratore*, II, 188; QUINTILIEN, XI, 3, 94; cf. CICÉRON, *Brutus*, 158; sur C. Gracchus, PLUTARQUE, *Ti. Gracc.*, 2, 2; DION CASSIUS, fr. 85, 2; cf. CICÉRON, *De oratore*, III, 214; QUINTILIEN, XI, 3, 114-116 qui le citent. J'ai tenté d'analyser ainsi l'évolution de l'image de C. Gracchus dans « L'action oratoire de C. Gracchus: l'image d'un modèle », C. NICOLET (éd.), *Demokratia et Aristokratia*, Paris, 1983, pp. 103-116.

(33) La bibliographie sur cette question est considérable. Je me permets donc de renvoyer à P. L. SCHMIDT, « Die Anfänge der institutionellen Rhetorik in Rom », *Monumentum Chiloniense, Festschrift E. Burck*, Amsterdam, 1975, pp. 183-216, ainsi qu'aux remarques que j'ai proposées dans « Promotion civique et droit à la parole: L. Licinius Crassus, les accusateurs et les rhéteurs latins », *MEFRA*, XCI, 1979, pp. 135-181.

(34) QUINTILIEN, XI, 3, 143.

(35) Id., *ibid.*

tir⁽³⁶⁾. Mais d'autres préoccupations plus concrètes n'étaient pas non plus absentes. La façon de porter la toge par exemple et de jouer de ses plis dans l'animation du discours⁽³⁷⁾ n'avait rien de bien philosophique et l'on peut gager que de tels conseils convenaient particulièrement bien à des jeunes gens qui n'avaient pas reçu de leurs pères de semblables indications.

Pourtant ce qui frappe encore davantage est le rôle que jouaient les citations dans ces pages du traité de Quintilien. En bien des occasions celui-ci appuyait une remarque sur l'attitude qu'il convenait d'adopter d'une phrase extraite d'un discours d'un orateur célèbre, de Cicéron le plus souvent⁽³⁸⁾. Tout laisse à penser que ces fragments servaient de supports aux démonstrations du maître qui appuyait du geste le précepte qu'il était en train de donner. Mieux encore, il est très probable que le mouvement du corps qui était alors enseigné était celui-là même qu'avait adopté l'orateur dont on citait le discours et qu'ainsi circulaient de génération en génération non seulement le souvenir d'un beau texte mais encore celui d'un comportement public⁽³⁹⁾.

On comprend alors l'importance de cette évolution qui aboutissait à écarter des structures familiales ou clientélares le processus d'imitation. Les modèles qui fondaient la légitimité d'un comportement ne s'individualisaient plus dans la personne d'un aristocrate défini par sa relation avec l'élève mais dans celle d'un personnage dont le prestige et la renommée oratoire s'étendaient à l'ensemble de la communauté civique, puis par-delà les générations à tous les milieux cultivés.

Une première conséquence aboutissait ainsi à ce que de tels modèles collectifs fussent accessibles à un grand nombre d'apprentis orateurs. On s'aperçoit par exemple que des personnages d'un rang modeste comme les plaideurs du procès qu'eut à subir L. Varenus, peut-être en 71, étaient définis, dans le discours que prononça Cicéron, l'un, L. Septimius, par

(36) En ce sens la théorie de l'action oratoire s'inscrit dans celle beaucoup plus générale de la recherche de la convenance; cf. en particulier A. MICHEL, « La théorie platonicienne de la convenance et la pédagogie de la parole chez les Anciens », *Hommages Schilling*, Paris, 1983, pp. 361-374. Sur le point particulier de l'énonciation, cf. R. P. SONKOWSKI, « An Aspect of Delivery in Ancient Rhetorical Theory », *Transactions and Proceedings of the American Philological Association*, XC, 1959, pp. 256-274; G. CALBOLI, « Oratore senza microfono », dans *Ars rhetorica, antica e nuova*, Gênes, 1983, pp. 23-56, qui donne la bibliographie.

(37) Cf. en particulier QUINTILIEN, XI, 3, 137 sqq.

(38) Cf. en particulier QUINTILIEN, XI, 3, 47-51; 97; 108-110; 165-169; 172-173.

(39) Sur les modes de transmission et les limites de l'influence de Cicéron sur Quintilien en la matière, cf. E. FANTHAM, « Quintilian on Performance: Traditional and Personal Elements in *Institutio* 11, 3 », *Phoenix*, XXXVI, 1982, pp. 243-262. Je ne pense pas que chez Quintilien l'absence d'indications explicites sur les gestes de Cicéron (cf. pourtant § 97) soit le signe d'une interruption de la tradition. Certains devaient être encore connus. En tout état de cause, tout au long de la République, les citations gestuelles restèrent probablement très compréhensibles pour le public.

référence à l'éloquence de L. Licinius Crassus, l'autre, C. Erucius, par rapport à celle de M. Antonius⁽⁴⁰⁾. Ni l'un ni l'autre ne les avait certainement connus autrement qu'en les observant ou en se nourrissant des préceptes dont ils étaient les exemples. Mais ils avaient adopté leurs attitudes, leurs gestes, leur élocution, le style de leurs phrases et la façon qu'ils avaient chacun à sa manière de susciter l'émotion de l'auditoire.

De tels choix engageaient beaucoup plus qu'il n'y paraît: le style en l'occurrence définissait un éthos qui manifestait un type de personnalité publique. Prendre l'image d'un homme politique reconnu revenait en effet à revivifier son souvenir et à reprendre à son compte la charge politique dont il était porteur. Des types de comportement avaient ainsi tendance à se constituer; les uns exprimant par exemple le respect de la tradition par une conduite faite de réserve sentencieuse, les autres au contraire prenant l'allure de tribuns sollicitant par l'emploi du pathétique la sensibilité populaire. Il n'est pas nécessaire ici de revenir sur ce dernier point. Mais on sait qu'au cours des deux derniers siècles de la République les orateurs qui affichaient des visées démocratiques et prétendaient prendre en charge les intérêts du peuple adoptaient souvent un style oratoire fondé sur une action oratoire vive, recherchant l'émotion⁽⁴¹⁾.

Les nouveaux venus sur le Forum eurent ainsi tendance à suivre cette voie, en intervenant de cette façon non pas tant dans les assemblées politiques, où ils auraient pu difficilement prendre la parole, que dans les tribunaux qui leur étaient ouverts. L'accusation dans les *judicia publica* offrait notamment à tout citoyen – et même dans certains cas à ceux qui ne l'étaient pas – cette opportunité de poursuivre un membre de l'aristocratie sénatoriale et d'ainsi se faire connaître et parfois apprécier. Si bien que ce n'est pas un hasard si un grand nombre des accusateurs que l'on connaît pour cette période n'appartenaient pas à l'aristocratie sénatoriale ni s'ils usèrent souvent de cette éloquence que l'on qualifie de populaire⁽⁴²⁾. Ils empruntaient leur style aux grands orateurs démocrates des années précédentes, s'inscrivaient dans une tradition et revendiquaient ainsi, dans l'image même qu'ils donnaient de leur corps, une légitimité.

Cet apprentissage scolaire de l'action oratoire n'allait pourtant pas sans inconvénients. Les modèles qu'il proposait étaient sans doute trop généraux pour permettre une acquisition précise du sens des convenances. La déclamation constituait sa principale méthode: elle incitait peut-être plus à forcer son talent qu'à le maîtriser. Tant et si bien qu'à lire Cicéron et

(40) CICÉRON, *Pro Var.*, fgt. 8 Or.: *L. ille Septimius diceret (etenim est ad L. Crassi eloquentiam gravis et vehemens et volubilis): Erucius hic noster Antoniaster est.*

(41) Je reprends ici des remarques que j'ai proposées dans «*Eloquentia popularis et conduites symboliques des orateurs à la fin de la République, problèmes d'efficacité*», *Quaderni di Storia*, XII, 1980, pp. 171-211.

(42) Cf. les indications que je relève dans *MEFRA*, XCI, 1979, pp. 135-181.

les autres auteurs qui dénonçaient cette formation trop rapide, l'impression domine que les élèves des rhéteurs n'étaient que des braillards dont la voix et les gestes conservaient la marque d'une origine municipale⁽⁴³⁾.

Sans doute de tels jugements n'étaient-ils pas complètement de bonne foi. Un exemple pourtant interdit de les négliger. Il s'agit de la description que Cicéron faisait de l'un de ses amis, dans un contexte qui ne lui était pas hostile:

« Marcus Pontidius, mon compatriote d'Arpinum, plaïda une multitude de causes privées; il avait une grande volubilité et n'était pas inintelligent dans ses plaidoyers, ou plutôt il était mieux que pas inintelligent; mais il s'échauffait quand il parlait et se livrait souvent à des accès violents d'impatience et de colère au point de quereller non seulement son adversaire, mais même, chose plus étonnante, le juge lui-même, que l'orateur doit au contraire chercher à amadouer⁽⁴⁴⁾ ».

On comprend à lire ces lignes tout ce qui pouvait faire, pour un jeune homme d'origine municipale, la difficulté de l'apprentissage des comportements oratoires: il fallait, dans un moment où tout commandait l'indignation, conserver la maîtrise de soi qui donnerait l'image de cette sûreté de caractère indispensable à tout responsable de la communauté. L'acquisition d'une action oratoire modérée et juste, pathétique parfois mais seulement autant qu'il le fallait, devait être un des savoir-faire les plus difficiles à obtenir, un de ceux qui réclamaient non seulement de l'intelligence et de la volonté, mais cette sorte de connaissance intuitive des comportements qui n'appartient vraiment qu'à ceux qui ont longtemps vécu dans la compagnie des hommes auxquels ils prétendent ressembler. L'art des gestes pouvait certes s'enseigner mais était-ce avec beaucoup de succès? Des efforts constants, une imitation attentive, un conformisme spontané qui permettait d'anticiper sur l'attente collective, étaient sans doute tout autant nécessaires au jeune homme qui n'était pas né aristocrate pour tenter de s'en donner l'allure au moment où il prendrait la parole en public.

On comprend alors à la fois l'importance de l'apprentissage des règles de la rhétorique et les limites auxquelles il se heurtait. La formation que les maîtres dispensaient n'aboutissait pas seulement à préciser les règles de la construction du discours, ni même du choix des intonations et des gestes qui l'accompagnaient, elle contribuait à déterminer des comportements publics par lesquels se manifesterait la personnalité d'un individu.

(43) CICÉRON, *Brutus*, 180-181; *De oratore*, I, 202; III, 227; *Or.*, 47.

(44) CICÉRON, *Brutus*, 246: *Etiam M. Pontidius municeps noster multas privatas causas actitavit, celeriter sane verba volvens nec hebes in causis vel dicam plus etiam quam non hebes, sed effervescens in dicendo stomacho saepe iracundiaque vehementius; ut non cum adversario solum sed etiam, quod mirabile esset, cum iudice ipso, cuius delinitor esse debet orator, iurgio saepe contenderet* (trad. J. Marthà).

Elle était donc éthique autant que littéraire et contribuait à faire de la culture une des formes par lesquelles se définissait le citoyen. Le rhéteur devenait en effet maître de conduite et de philosophie, dans une définition renouvelée de la *paideia*, et faisait de son école un des lieux où la supériorité sociale s'acquerrait et se légitimait à la fois.

Mais son enseignement ne pouvait malgré tout remplacer complètement l'héritage familial qui donnait à ceux qui en bénéficiaient le sens exact des conduites convenables. Faut-il alors imaginer que l'exercice de l'éloquence ait été d'un faible effet dans les mécanismes de la promotion sociale au sein du monde romain? Les exemples abondent pour affirmer le contraire. Retenons malgré tout que derrière l'apparente régularité des ascensions sociales que révèle la prosopographie dans le renouvellement des élites républicaines et impériales, bien des efforts jouaient, bien des conflits éclataient qui ne tenaient pas tous à la compétition ni aux difficultés de carrières. La conformité au modèle commun de chef de la cité était indispensable à quiconque prétendait commander à ses concitoyens, dans les vertus qu'il manifestait certes mais aussi dans la perception, au travers d'un geste ou du son d'une voix, de l'évidence d'une légitimité.

Jean-Michel DAVID (Strasbourg)